

se rendre à aucune sollicitation à l'effet contraire. J'espère qu'il va faire la sourde oreille à tous ceux qui font des discours académiques quand nous avons besoin d'action. Il ne s'agit pas d'un concours oratoire; non, monsieur le président. Cela était parfait quand nous allions à l'école, mais je laisse cela aujourd'hui à ceux qui s'écoutent encore parler. Cependant, monsieur le président, il est important d'être écouté par tout le pays. Au Canada comme aux États-Unis, tout homme, qu'il ait été ou qu'il soit encore premier ministre, ne compte que pour un parmi nos dix millions d'habitants. Chaque bébé au berceau vaut tout autant pour l'avenir de notre pays. C'est ce qu'il ne faut jamais oublier. Je veux dire qu'un Canadien au berceau est une aussi grande ressource nationale qu'un ancien premier ministre. Ce n'est donc pas une question de sentimentalisme. C'est un devoir public de rappeler à tous les honorables membres de la Chambre et à tous les citoyens canadiens ces faits élémentaires qu'il ne faut pas oublier. Les jeunes enfants qui sont aidés par le Conseil canadien du bien-être de l'enfance et de la famille ne portent peut-être pas sur leurs poitrines des rangées de médailles ni de larges rubans. Peut-être même n'ont-ils pas assez de vêtements pour les protéger contre la rigueur du climat, et cependant nous ne savons jamais si le jeune enfant secouru maintenant par le Conseil du bien-être de l'enfance et de la famille ne deviendra pas le premier ministre le plus distingué que le Canada aura jamais eu.

M. WOODSWORTH: Puis-je demander au ministre si cette association donne des secours directs?

L'hon. M. POWER: Pas que je sache.

M. WOODSWORTH: Quel est le budget total de l'association?

L'hon. M. POWER: Je l'ai déjà dit: \$35,000.

M. DOUGLAS: Est-ce en sus de ces \$13,000?

L'hon. M. POWER: Non, les \$13,000 sont compris dans cette somme.

L'hon. M. STEWART: Je demande au ministre quelles sont les autres sources de revenus de cette association en sus de cette subvention fédérale. Rend-elle compte au ministère de ses dépenses? L'autre soir, nous avons discuté le fonds d'inhumation des soldats, et le ministre a bien voulu m'envoyer une lettre contenant des renseignements sur les recettes et les dépenses en même temps qu'un récent décret du conseil établissant les règlements qui régissent l'association. Existait-il un système semblable ou y a-t-il des règlements administratifs visant le côté financier des opérations de cette organisation? Je

voudrais aussi savoir jusqu'à quel point cette organisation collabore avec les autorités provinciales. Elle s'occupe d'hygiène, chose qui intéresse les provinces et dont elles sont les premières responsables. On nous a souvent parlé du chevauchement des services d'hygiène du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Je crois que des conférences ont eu lieu en vue de coordonner les services fédéraux et provinciaux dans ce domaine. Quel rapport cette organisation a-t-elle avec les autorités provinciales et comment son œuvre se rattache-t-elle aux services d'hygiène de la province?

L'hon. M. POWER: En réponse à la première question de mon honorable ami, je dirai que cette organisation fait effectivement un rapport au ministère. Le fait est qu'elle se tient constamment en contact avec lui, dans ce sens que le directeur du service de l'hygiène assiste à ses assemblées mensuelles. En outre, le conseil se tient toujours en communication avec les services provinciaux. Il s'est chargé de services pour les provinces et les municipalités qui ont eu aussi recours à ses bons offices à titre consultatif.

Quant aux autres subventions accordées au conseil, je crois comprendre que les compagnies d'assurance-vie du Canada attachent tellement d'importance à son œuvre qu'elles lui votent \$8,000 par an. D'après ce que j'ai pu voir depuis mon entrée en fonction, c'est peut-être l'une des plus importantes associations qui soient adjointes au ministère. Elle accomplit beaucoup de travail et elle a toujours eu l'appui de tous les ministères qui se sont succédé depuis qu'elle a inauguré son œuvre.

L'hon. M. STEWART: Je remercie le ministre de ses explications qui confirment entièrement l'impression que j'avais de l'œuvre de cette organisation. Je ne vois pas pour le moment d'autre service plus important, et je suis heureux de savoir qu'avec le temps son œuvre se développe de concert avec celle des autorités provinciales. Ce crédit est destiné à un but méritoire et je ne m'oppose pas à son adoption.

M. DOUGLAS: Les rapports que j'ai eus avec les hommes d'œuvres, m'ont fait voir qu'ils parlent avec éloges de l'œuvre qu'accomplit cet organisme. C'est un travail qui vise à établir des rapports entre les différentes municipalités qui tentent de constituer des services d'infirmières régionaux, surtout en rapport avec les écoles; il leur transmet aussi des renseignements. Cette organisation accomplit un travail inappréciable. Il faut bien se rappeler que le Canada est fort en arrière des autres pays en ce qui regarde le service